



Commune  
d'AMPUS

Envoyé en préfecture le 29/07/2022

Reçu en préfecture le 29/07/2022

Affiché le 29/07/2022

ID : 083-218300036-20220726-DCM2022\_059-DE

Berger Levrault

Délibération N° 2022-059

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 26 JUILLET 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-six juillet, à 20 heures 30,  
Le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hugues MARTIN, Maire.

Présents : Mmes, MM. Raymond BORIO, Aude ABIME, Roland NARDELLI, Nadine MARION, Julie LUCCIONI, Virginie MICHEL, Carmen FERNAGUT, Christian CHILLI et Fabien MICHEL.

Excusés : Alain POILPRÉ représenté par Aude ABIME

Michel MANISCALCO représenté par Roland NARDELLI

Absente : Claire CANDELA

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Aude ABIME.

Nombre de membres en exercice : 13    Nombre de membres présents : 10    Nombre de Suffrages exprimés : 12  
Pour : 12    Contre : 0    Abstention : 0

### **RECONDUCTION DE L'ADHESION AU SERVICE ASSISTANCE RETRAITE DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU VAR**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibérations n° 2016-001 du 19 janvier 2016 et n° 2019-067 du 23 juillet 2019 la commune d'Ampus a décidé d'adhérer au service d'assistance retraites du Centre de Gestion du Var.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la convention d'adhésion au service d'assistance retraites du Centre de Gestion du Var est arrivée à échéance le 30 juin 2022.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par courrier du 2 juin 2022, le Centre de Gestion du Var a transmis la délibération n°2022-34 du 19 mai 2022 du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Var concernant le renouvellement du service « Assistance Retraite » destiné à remplir à la place des collectivités certains actes de gestion liés à la retraite et à assurer le contrôle d'autres actes.

En adhérant à ce service, pour les dossiers relatifs à la CNRACL, la collectivité délègue son rôle d'employeur au Centre de Gestion. En contrepartie de ce service, le Centre de Gestion du Var demande une participation financière dont les tarifs sont définis de la manière suivante :

Type de service	Tarif unitaire
Affiliation	10 €
Dossier de liquidation de pension (normale, invalidité, réversion, carrières longues)	
Simulation de calcul sur demande de l'agent	
Simulation de calcul (cohorte)	110 €
Dossier de demande d'avis préalable	
Dossier de gestion des comptes individuels retraite (cohorte)	

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler l'adhésion au service assistance retraite du Centre de Gestion du Var et présente à cet effet une convention d'adhésion au service d'assistance retraites du Centre de Gestion du Var d'une durée de trois ans à compter du 1er juillet 2022.

Vu le Code général de la Fonction Publique,

Vu la loi 2010-1330 du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites,

Vu le décret n° 2011-796 du 30 juin 2011 relatif à la suppression du traitement continué dans les régimes de pension de retraite des fonctionnaires,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Var n° 2022-34 du 19 mai 2022,

Considérant que les collectivités territoriales ont à leur charge l'instruction des dossiers de retraites de leurs agents affiliés à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) et que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Var propose aux collectivités et établissements qui le souhaitent d'effectuer en leur lieu et place la mission de retraite qui leur incombent en tant qu'employeurs.

Le CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE les termes de la convention d'adhésion au service d'assistance retraite du Centre de Gestion du Var,

AUTORISE le Maire ou un adjoint à signer ladite convention ainsi que toutes pièces et avenants y afférents.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire : Hugues MARTIN

